

(Texte)

M. Dufresne: Si le Règlement me défend de me servir des expressions que je viens d'employer, je suis prêt à les retirer et je le fais généreusement. Pour les remplacer, je dirai tout simplement que lorsqu'un Canadien de langue française devient premier ministre du Canada, il lui faut nécessairement faire les concessions que le premier ministre actuel a faites à la majorité qui l'entoure.

La première responsabilité dont on a chargé le nouveau ministre de la Justice d'alors, qu'on avait surnommé le chef des Canadiens de langue française de la province de Québec, puisqu'il remplaçait à ce poste feu le très honorable Ernest Lapointe, fut de faire accepter, de bon gré ou de force, la mobilisation temporaire, la mobilisation permanente, et puis la conscription.

Malgré une propagande d'un quart de siècle contre cette mesure, de la part des libéraux, en dépit de tous leurs serments et de leurs attaques d'une violence inouïe contre ceux qu'on appelait dans ce temps-là "les maudits bleus", faisant oublier à mes compatriotes que si les conservateurs de 1917 étaient dirigés par feu sir Robert Borden, alors premier ministre, son cabinet de coalition n'en était pas moins formé d'une majorité libérale; en dépit des promesses les plus sacrées aux électeurs du Québec, particulièrement alors que ceux-ci refusaient à M. Mackenzie King de le relever de ses promesses, dans une proportion de 90 p. 100, on reniait tout un passé et l'on pourchassait sans pitié, et souvent avec des manières violentes et condamnables, ceux à qui on ne pouvait reprocher que d'avoir cru à la parole d'honneur des libéraux qui les avaient si longtemps trompés.

Si cette campagne, habilement lancée et conduite par le premier ministre d'aujourd'hui, a bien mal réussi dans le Québec, il n'en a pas moins récolté sa récompense.

D'autre part, ceux qui sont demeurés debout et ont eu le respect de leurs engagements d'honneur ont été forcés de quitter les rangs du parti libéral pour insubordination et manque de discipline à l'endroit du parti. Deux d'entre eux en ont souffert. Feu l'honorable P.-J.-A. Cardin est mort de peine, victime de la trahison de ceux qu'il avait si bien servis toute sa vie, tandis que l'autre, l'honorable député de Québec-Sud (M. Power), à qui je rends hommage pour sa dignité, a dû sortir du cabinet et doit siéger depuis comme simple député à la Chambre.

Devant cette trahison à l'endroit de la province de Québec, mes compatriotes de langue française ne se cachaient pas et criaient bien haut leur mécontentement à l'endroit de ceux qui les avaient si odieusement trompés, et ils

se promettaient bien de prendre une douce revanche à la prochaine occasion.

Assoiffés du pouvoir, cependant, les libéraux pensaient qu'il faudrait trouver un moyen d'apaiser ce peuple visiblement mécontent. Quel serait donc le truc à inventer pour faire oublier les reniements et la trahison? Il était tout trouvé. Malgré les promesses faites à toutes les provinces, et particulièrement à la province de Québec, relativement aux revenus qu'elles avaient consenti à abandonner au gouvernement fédéral pour la durée de la guerre seulement, il était donc temps de tromper leur bonne foi et de pas leur remettre les sources de revenu indispensables à leurs obligations et, par conséquent, à leur survivance.

Le truc, je le répète, monsieur l'Orateur, était tout trouvé. Lors même que n'importe quel individu qui emprunte de l'argent et s'obstine à ne pas le remettre à son emprunteur serait accusé de vol et condamné comme un criminel, le parti libéral, lui, se riant de la loi et donnant ainsi un honteux exemple, décidait de ne pas remettre l'argent perçu des provinces, je dirais même, sous de fausses représentations, et il s'en servirait par la suite afin d'apaiser le peuple, au moyen de lois sociales dont il se donne exclusivement le crédit, ce qui lui permettrait de gagner les élections futures.

J'avertis immédiatement ceux qui seraient tentés de le faire, connaissant le peu de scrupule de quelques-uns pour la vérité, de ne pas interpréter mes paroles de façon à faire croire à qui que ce soit que le député de Québec-Ouest est opposé aux lois sociales. Mon passé est là pour attester le contraire. Toutes les lois sociales instituées par le gouvernement de Québec depuis la mort du parti libéral chez nous, je suis l'un de ceux qui, modestement mais sincèrement, les ai réclamées, ayant participé à toutes les campagnes électorales contre les libéraux dans ma province depuis 25 ans.

L'hon. M. Lesage: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Dufresne: Monsieur l'Orateur, je veux continuer mon discours en paix et si...

L'hon. M. Lesage: Je voulais simplement demander...

M. Dufresne: Monsieur l'Orateur, je veux continuer mon discours en paix et je demande donc à l'honorable ministre de bien vouloir s'asseoir.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable ministre désirait poser une question à l'honorable député de Québec-Ouest. Au même moment,